

Promenade des Moines à Villefranche



Randonnée n°20078109

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°95.

Entre Puisaye et Gâtinais, cette randonnée se propose de vous emmener de l'ancienne abbaye cistercienne des Écharlis en passant par la Source Carrelée et quelques bois sur les pas des moines.

Durée :	2h 20	Difficulté :	Facile
Distance :	7,79 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	52 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	46 m		
Point haut :	199 m	Commune :	Villefranche (89120)
Point bas :	147 m		

Description

Départ depuis le parking de la salle polyvalente, face à la mairie.

(D/A) Monter la rue en direction du panneau sens interdit. Au niveau de l'école, virer sur la droite sur un petit chemin qui contourne l'établissement par la droite. Laisser les départs sur la gauche pour arriver devant une chicane.

(1) Prendre la rue goudronnée jusqu'au carrefour. Face à la Rue du Château, descendre le chemin enherbé sur la droite et arriver sur la Rue du Couvent. Tourner à gauche et prolonger sur cette route jusqu'aux Écharlis.

(2) Prendre soit sous le porche, soit sur la droite du porche. Laisser les deux rues consécutives sur la droite qui desservent quelques maisons et après les derniers bâtiments de la ferme, la route se transforme en chemin. À la fourche, serrer sur la droite et atteindre la fin d'une partie boisée et la Fontaine Carrelée (close).

(3) Continuer sur le chemin stabilisé en laissant sur la droite un joli chemin passant au-dessus du site de pompage d'eau (non mentionné sur le fond IGN). Pénétrer en sous-bois, puis atteindre une route.

(4) Partir sur la gauche sur cette voie goudronnée qui longe à main gauche la totalité du Bois des Chênaux.

(5) Continuer à longer la lisière de ce bois en virant sur la gauche. Pénétrer un instant en sous-bois pour atteindre un croisement de quatre chemins.

(6) Monter sur la droite et atteindre une piste à prendre par la gauche. Traverser les Lindets et continuer sur la route jusqu'à la RD18.

(7) Traverser **avec prudence** et continuer en face en direction des Dionnets. La route descend puis remonte pour arriver sur un croisement avec un départ de chemin sur la gauche.

(8) Prendre ce chemin qui traverse un gué (en cas d'abondance d'eau, choisir la passerelle sur la gauche) et aboutit sur une route (RD18, Route de Villeneuve).

La prendre par la droite et peu après (50 m environ), monter sur le chemin enherbé sur la gauche. Au croisement, virer sur la gauche en suivant la clôture grillagée, puis aboutir sur la rue empruntée au tout début.

(1) Se diriger vers la droite en passant la chicane puis rejoindre le chemin passant au pied de l'école et le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Entre **(3)** et **(6)**, le Bois des Chênaux présente régulièrement des entrées. Toutes sont privées et souvent mentionnées comme interdites. **Merci de respecter les consignes affichées.**

Points de passages

(D/A) Parking salle polyvalente face à la mairie

N 47.939875° / E 3.13157° - alt. 160 m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 47.941621° / E 3.131489° - alt. 171 m - km 0.2

2 - Porche des Écharlis

N 47.949006° / E 3.141809° - alt. 167 m - km 1.46

3 Fontaine Carrelée - Source de - Chanteraine (rivière) - Affluent de l'Ouanne

N 47.950779° / E 3.153344° - alt. 174 m - km 2.43

4 Route transversale

N 47.952125° / E 3.163556° - alt. 186 m - km 3.23

5 Bois des Chênaux

N 47.958388° / E 3.156141° - alt. 187 m - km 4.25

6 Croisement de chemins

N 47.954325° / E 3.150251° - alt. 182 m - km 4.89

7 Croisement RD 18

N 47.950582° / E 3.13457° - alt. 160 m - km 6.17

8 Croisement routes/chemin

N 47.950049° / E 3.131147° - alt. 152 m - km 6.44

(D/A) Parking salle polyvalente face à la mairie

N 47.939876° / E 3.131572° - alt. 160 m - km 7.79

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°95 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en février 2023.

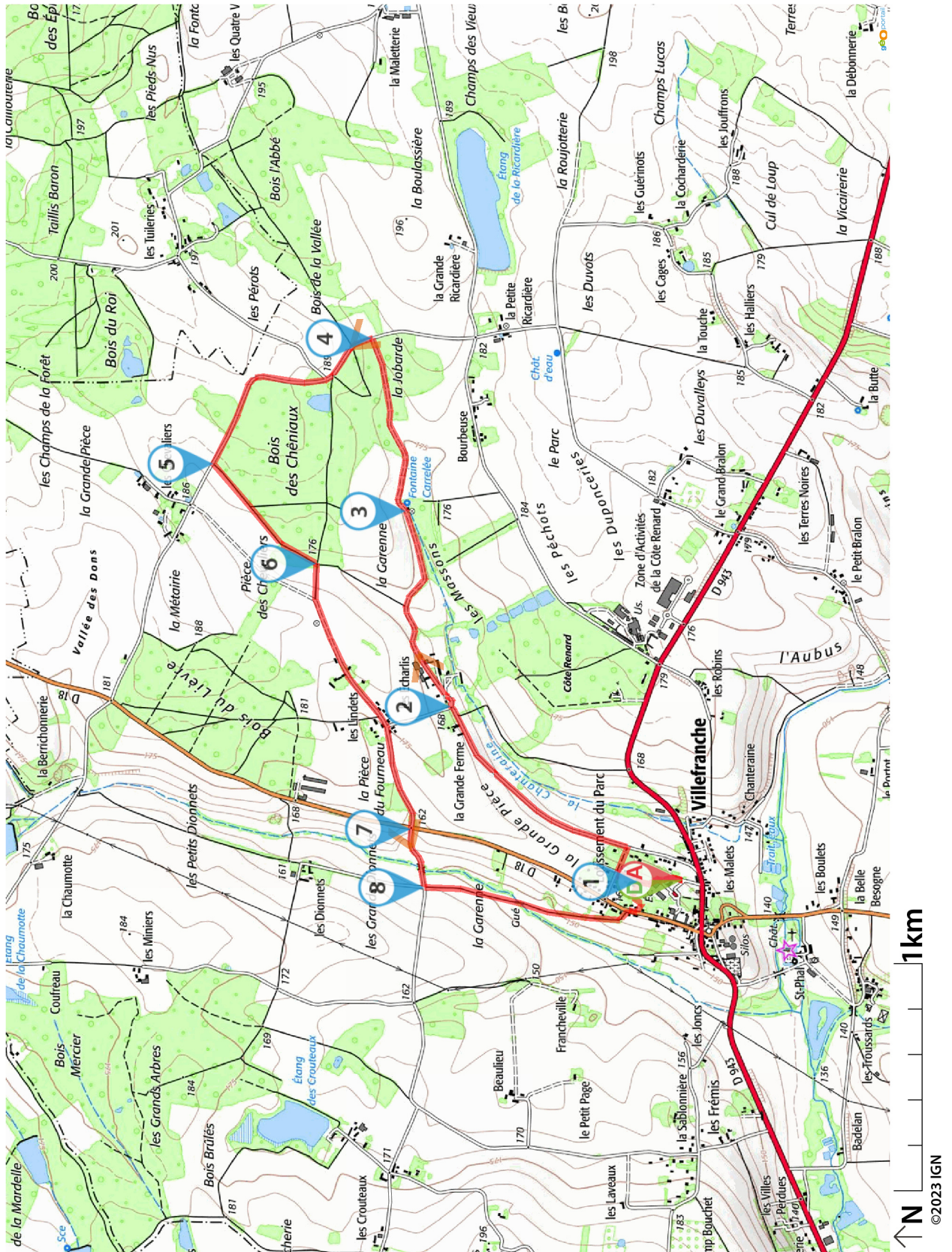
En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

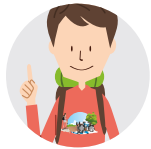
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-promenade-des-moines-a-villefranche/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.